



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité

Question écrite n° 33585

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer concernant les obligations pesant sur les voyageurs recourant à des vols charters. La catastrophe de Charm el-Cheikh dans laquelle 133 de nos concitoyens ont trouvé la mort est l'occasion d'une vaste interrogation sur la sécurité des avions, particulièrement ceux utilisés lors de vols dits « charters ». Or il est avéré que les touristes sont peu au fait de la sécurité des avions possédés par des sociétés auxquelles le transport aérien est souvent délégué par les voyageurs. Il est ainsi fréquent que l'avion pressenti pour transporter les passagers soit remplacé par un autre, sans que les passagers en soient préalablement avertis. La multiplication des intervenants dans ce type de prestation touristique n'est pas de nature à garantir la transparence et donc la sécurité. Il lui demande donc quelles initiatives il compte prendre afin de rendre l'information des consommateurs plus transparente concernant les avions utilisés lors des vols charters.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33585

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 956

Question retirée le : 17 février 2004 (Retrait pour cause de question identique)